

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la  
communication

Arrêté du - 2 MARS 2017

## **portant nomination du jury des concours externe et interne de technicien d'art de classe normale, métiers de la présentation des collections, spécialité « encadreur-doreur », organisés au titre de l'année 2017**

### **La ministre de la culture et de la communication,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 1er février 2017 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture et de la communication,

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Yves CARLIER, président du jury, conservateur général, département de la gestion des collections, château, musée et domaine national de Versailles, est désigné en qualité de président de jury des concours externe et interne de technicien d'art de classe normale, métiers de la

présentation des collections, spécialité « encadreur-doreur », organisés au titre de l'année 2017.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Céline BLONDEL-HENQUEZ, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », responsable de l'atelier restauration de bois dorés, château, musée et domaine national de Versailles,
- Monsieur Max DUJARDIN, chef de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », responsable de l'atelier encadrement-dorure, musée du Louvre,
- Madame Stéphanie COURTIER, technicienne d'art, métiers de la présentation des collections, spécialité encadreur-doreur, filière art décoratif, atelier dorure, centre de recherche et de restauration des musées de France, site de Versailles.

## Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Céline BLONDEL-HENQUEZ, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », responsable de l'atelier restauration de bois dorés, château, musée et domaine national de Versailles.

## Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **2 MARS 2017**

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

